# First Phosphate et Craler signent un protocole d'entente pour le développement de compétences logistiques globales au départ et à destination de la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, Canada

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 28 février 2024) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (OTC: FRSPF) (FSE: KD0) (« First Phosphate » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer qu'elle a signé un protocole d'entente avec Craler Inc. (« Craler »), une division de TFI International Inc. (NYSE: TFII) (TSX: TFII) (« TFI »), pour le développement des compétences logistiques de la Société en matière de transport de marchandises à destination et en provenance de la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec, Canada.

« Cet accord est important car Craler, avec leur Société mère TFI, ont la capacité de déterminer les meilleures pratiques pour l'ensemble de l'empreinte logistique de l'entreprise pour nos produits et fournitures dans toute l'Amérique du Nord, » a déclaré le DG John Passalacqua. « Une logistique intelligente peut être synonyme d'économies, de réduction de l'empreinte carbone et de clients satisfaits dans les secteurs de l'automobile et du stockage de l'énergie à grande échelle dans toute l'Amérique du Nord. »

# Les termes de l'accord sont les suivants :

- First Phosphate et le Craler travailleront à déterminer l'empreinte logistique locale pour le transport des produits et des fournitures de First Phosphate vers et depuis les propriétés minières de la Société à Saguenay, au Québec, jusqu'au Port de Saguenay, au Québec.
- First Phosphate et Craler travailleront à déterminer l'empreinte logistique nord-américaine pour le transport des produits et des fournitures de la Société à destination et en provenance du Saguenay, au Québec, et du reste de l'Amérique du Nord et du monde.
- First Phosphate et Craler détermineront les options pour encourager l'établissement d'une source de production locale de carbonate/hydroxyde de lithium au Port de Saguenay, au Québec, ainsi que les options logistiques pour l'importation de carbonate/hydroxyde de lithium d'autres parties de l'Amérique du Nord et du monde vers le Port de Saguenay, au Québec.
- First Phosphate et Craler travailleront sur les meilleures procédures d'électrification à mettre en œuvre sur le site éventuel de la mine de la Société et entre le site de la mine et le port de Saguenay, en Amérique du Nord et dans le monde. Les entreprises étudieront les diverses options logistiques disponibles au cours des différentes étapes du développement du projet afin de minimiser l'empreinte carbone de l'ensemble des opérations de la Société.
- Une attention particulière sera accordée à la logistique permettant de répondre aux besoins de First Phosphate en matière de produits et d'approvisionnement à destination et en provenance du cœur de l'industrie automobile en Amérique du Nord, dans le corridor Windsor-Détroit, ainsi que dans d'autres régions des États-Unis et du Mexique.
- Craler doit rejoindre l'équipe de projet de First Phosphate et commencer à imaginer la meilleure logistique globale nécessaire à l'intégration des flux de produits et d'approvisionnement de l'entreprise en Amérique du Nord et dans le monde.
- First Phosphate et Craler travailleront ensemble pour faire connaître aux gouvernements du

Québec, du Canada et des États-Unis les avantages économiques, sociaux et en termes de création d'emplois de leur accord.

## Émissions de titres

La société a réglé une dette de 75 000 dollars au titre des sommes dues à un fournisseur de services indépendant par l'émission de 250 000 actions ordinaires au prix réputé de 0,30 dollar par action ordinaire. La société a également octroyé 440,400 unités d'actions restreintes de la société ("UAR") à deux consultants admissibles de la société. Les UAR sont acquises en 4 tranches (25 % le 31 mai 2024, le 31 août 2024, le 30 novembre 2024 et le 28 février 2025). Les unités d'actions restreintes sont soumises aux conditions du plan d'incitation à base d'actions de la société, tel qu'approuvé par les actionnaires désintéressés lors de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 25 août 2023. Tous les titres émis sont soumis à une période de détention de quatre mois plus un jour à compter de la date d'émission.

# À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une Société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

# À propos de Craler Inc.

Fondée en 1997, Craler est devenue l'une des plus grandes entreprises privées canadiennes spécialisées dans la gestion du fret. Craler sert des clients travaillant dans divers types d'industries pour répondre à leurs besoins spécifiques en matière de transport de marchandises à travers l'Amérique du Nord, notamment au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Craler a été acquise en 2019 par TFI International Inc. (NYSE: TFII) (TSX: TFII) et opère désormais en tant que division de cette entreprise nord-américaine de premier plan dans le domaine du transport et de la logistique.

## Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bennett Kurtz, Directeur financier bennett@firstphosphate.com
Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : <u>investor@firstphosphate.com</u>

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web: <u>www.FirstPhosphate.com</u>

# Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter: https://twitter.com/FirstPhosphate

LinkedIn: https://www.linkedin.com/company/first-phosphate

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des "déclarations prospectives" et des "informations prospectives" au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations et informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que "planifie", "cible", "s'attend à" ou "ne s'attend pas à", "est attendu", "une opportunité existe", "est positionné", "estime", "Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse ne sont pas exhaustives et ne sont donc pas exhaustives, mais elles peuvent être utilisées dans d'autres contextes. En outre, les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des déclarations prospectives, y compris, entre autres, les activités d'exploration et de production prévues par la Société, les propriétés et la composition de tout phosphate extrait, les projets d'intégration verticale de la Société dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines, les avantages de la logistique en termes de réduction des coûts, la réduction de l'empreinte carbone et les clients satisfaits, la réduction de l'empreinte carbone et la satisfaction des clients, la création d'une source de production locale de carbonate de lithium ou d'hydroxyde de lithium au port de Saguenay, au Québec, et l'importation de carbonate de lithium ou d'hydroxyde de lithium, l'intégration des produits et des approvisionnements de la Société dans les flux de produits et d'approvisionnements, et les avantages économiques, sociaux et de création d'emplois des opérations de la Société et de Craler.

Ces déclarations et autres informations prospectives sont basées sur des hypothèses et des estimations que la Société estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, y compris, mais sans s'y limiter, les attentes concernant les résultats commerciaux à long terme de la Société compte tenu de son court historique d'exploitation ; les attentes concernant les revenus, les dépenses et les opérations ; la Société ayant un fonds de roulement suffisant et la capacité d'obtenir le financement supplémentaire nécessaire pour l'exploration des intérêts de propriété de la Société ; les attentes concernant la minéralisation potentielle, la valeur géologique et la faisabilité économique des projets de la Société ; les attentes concernant les programmes de forage et les impacts potentiels que des programmes de forage réussis pourraient avoir sur la durée de vie de la mine et de la Société ; les estimations de coûts des programmes d'exploration et de prospection minière ; les attentes concernant les problèmes environnementaux qui pourraient affecter les programmes de prospection prévus ou futurs et l'impact potentiel de la conformité aux lois et réglementations environnementales existantes et proposées ; l'obtention et le calendrier des permis de prospection et d'exploitation et d'autres approbations de tiers ; la réglementation gouvernementale des opérations de prospection et de développement miniers ; les attentes concernant les problèmes sociaux ou communautaires locaux qui pourraient affecter les programmes de prospection et de développement prévus ou futurs ; les attentes concernant les tendances économiques mondiales et les progrès technologiques ; et le maintien en poste du personnel clé au sein de la Société.

Il n'y a aucune garantie que ces déclarations se révèlent exactes, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer matériellement de ceux anticipés dans ces déclarations. Parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner des écarts importants entre les résultats réels et les attentes de la Société, on peut citer les suivants un historique d'exploitation limité ; un risque élevé d'échec commercial ; l'absence de bénéfices ou de revenus significatifs ; des ressources limitées ; des flux de trésorerie négatifs provenant des opérations et la dépendance à l'égard du financement par des tiers ; l'incertitude de financements supplémentaires ; l'absence de dividendes ; les risques liés aux fluctuations possibles des revenus et des résultats ; les risques d'assurance et de non-assurance ; les litiges ; la dépendance à l'égard de la direction et du personnel clé ; les conflits d'intérêts ; l'accès aux fournitures et aux matériaux ; les dangers de l'exploration minière et la responsabilité et les dommages connexes ; les risques liés à la santé et à la sécurité ; la réglementation gouvernementale et les incertitudes juridiques ; les propriétés d'exploration et de développement de la Société peuvent ne pas être couronnées de succès et sont de nature hautement spéculative ; la dépendance à l'égard de tiers ; le titre de propriété de certaines des propriétés minières de la Société peut être contesté ou défectueux ; les titres de propriété et les revendications territoriales des autochtones ; l'obtention et le renouvellement des licences et des permis ; les risques liés à l'environnement et à d'autres réglementations peuvent avoir une incidence négative sur la Société ; les risques liés au changement

climatique ; les risques liés aux infrastructures ; les exigences en matière de remise en état des terres peuvent être lourdes ; la situation financière mondiale actuelle ; la fluctuation des prix des matières premières ; la dilution ; les ventes futures par les actionnaires existants pourraient faire chuter le cours des actions de la Société ; la fluctuation et la volatilité des cours boursiers ; et les risques liés à la demande du marché. Rien ne garantit qu'une opportunité sera couronnée de succès, qu'elle sera commercialement viable, qu'elle sera réalisée dans les délais ou dans le respect du budget, ou qu'elle générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la Société. En outre, la Société devra supporter des coûts, qui peuvent être importants, pour la poursuite d'une opportunité particulière.

Ces facteurs et hypothèses ne sont pas censés représenter une liste complète des facteurs et hypothèses susceptibles d'affecter la Société et, bien qu'ils doivent être examinés attentivement, ils doivent être considérés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en matière de valeurs mobilières, y compris, sans s'y limiter, la section " Facteurs de risque " de la notice annuelle de la Société datée du 29 novembre 2023, qui est disponible sur SEDAR à l'adresse suivante : <a href="www.sedarplus.ca">www.sedarplus.ca</a>. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux présentés dans les informations ou les renseignements prospectifs, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats ne soient pas ceux qui avaient été prévus, estimés ou envisagés. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les informations prospectives, sauf en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables.



To view the source version of this press release, please visit <a href="https://www.newsfilecorp.com/release/199581">https://www.newsfilecorp.com/release/199581</a>